Trente-neuvième Année — N° 10 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 10 JANVIER 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 JANVIER 1894

LES PETITES VÊPRES SICILIENNES

Rien n'est plus naturel que la profonde émotion produite dans toute l'Italie par l'explosion et surtout par la durée des désordres dont la Sicile est le théâtre. Rien n'est plus légitime que les mesures d'exception prises par le ministère Crispi pour rétablir l'ordre dans la grande province insulaire.

Seulement il ne faut pas que l'opinion s'égare — ou se laisse égarer sur deux points essentiels qui ont, du reste, une certaine connexité l'un avec l'autre : nous voulons parler des responsabilités véritables et des remèdes réels.

C'est faire de très mauvaise besogne que de chercher à rejeter sur autrui le tort de cette déplorable situation. On ne peut que sourire quand on lit dans des organes qui n'ont apparemment pas entièrement renoncé à être pris au sérieux des légendes du genre de celle d'après laquelle l'Angleterre, mise en éveil et en appétit par toute une série de pétitions émanées de communes siciliennes et demandant à la reine Victoria de proclamer son protectorat dans l'île et de la replacer dans l'état où elle était sous le régime de lord William Bertinck, pendant les guerres napoléoniennes, favoriserait sous main l'agitation sociale en Sicile.

La chose devient déjà plus grave quand, profitant sans scrupule de regrettables malentendus entre la France et l'Italie, on insinue que l'*or français* solderait les émeutiers de Caltanisetta ou de Girgenti.

Il est vrai que cette calomnie trouve immédiatement son correctif dans la version d'après laquelle les socialistes allemands, qui n'ont pas toujours assez de leurs propres ressources pour fournir le nerf de la guerre chez eux-mêmes, répandraient à flots les écus — et les brochures de Karl Marx ou de Lassalle — en Sicile.

La vérité est moins compliquée que cela. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les conditions sociales de la Sicile pour comprendre l'explosion des désordres ou plutôt pour s'étonner qu'ils n'aient pas éclaté plus tôt et qu'ils ne se propagent pas sur une plus vaste échelle. L'enquête agraire officielle a établi que le salaire moyen des ouvriers agricoles en Sicile est de *cinquante centimes* par jour et qu'il n'y a pas plus de *deux cents jours* de travail; le député De Felice réduit même ce dernier chiffre à *cent soixante* par année.

Ce qui dans derniers temps, a encore aggravé les souffrances de ces populations rurales, c'est l'apparition entre les propriétaires fonciers et les fermiers proprement dits d'une nouvelle classe d'intermédiaires qui prennent à bail un domaine tout entier — souvent à titre de garantie pour un prêt contracté à un taux usuraire — sous-louent un petit métayer et tondent impartialement la toison du propriétaire et du fermier en exhaussant le fermage, d'un côté, et en prélevant, de l'autre, une large part avant de le verser entre les mains de l'ayant droit.

Une pareille organisation économique est absolument contraire à une culture sciertifique. Aussi l'économie rurale est-elle singulièrement en retard dans cette région que la nature a si richement dotée. Ajoutez à ces conditions le fardeau insupportable d'impôts écrasants. Considérez que les 340 communes rurales de la Sicile payent 22,218,000 francs d'impôt de consommation, sur les 35 millions que payent les 357 communes de la province, — soit *huit* francs par tête d'habitant des campagnes, c'est-à-dire 4 ou 6 0/0 du revenu total d'un journalier, — tandis que, dans le Piémont, incomparablement plus riche, 1,133 communes avec le même nombre d'habitants, ne payent que 17 millions et, dans la Vénétie, plus aisée aussi, 771 communes avec le même total de contribuables, seulement 7,200,000 francs.

De pareilles comparaisons sont éloquentes. Il ne faut pas perdre de vue que le fisc est impitoyable, qu'il faut vendre moissons, immeubles, terres pour solder les reliquats de taxe non payés. On racontait l'autre jour l'histoire d'un paysan de Valguarnera rentrant des champs avec quelques légumes qu'il avait arrachés au sol. L'octroi lui réclame 35 centimes de droit. Il n'a que 30 centimes à offrir. Le gabelou saisit *hic et nunc* son vêtement de travail. Et l'on s'étonne que dans cette commune, quelques heures plus tard, la foule se soit levée en masse!

Voilà la vrai cause de cette insurrection morale de la Sicile. Il est puéril de parler d'excitations étrangères. Le mal est là, il est visible. Ce serait commettre une funeste erreur que de croire qu'il suffira d'en réprimer les symptômes, au lieu de s'attaquer courageusement à la racine même.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES
DU 7 JANVIER

Paris, 7 janvier. — Le renouvellement sénatorial auquel il a été procédé hier portait sur 96 sièges occupés par 475 opportunistes, 17 radicaux, 14 membres de la droite.

Les résultats des trois tours de scrutin se décomposent ainsi : Opportunistes, élus, 77; radicaux, 10; ralliés, 2; membres de la droite, 3.

La gauche gagne huit sièges.

Le Sénat, avant le renouvellement, comprenait 223 opportunistes, 20 radicaux et 54 membres de la droite.

La composition de l'assemblée se trouve modifiée ainsi qu'il suit : opportunistes, 225; radicaux, 23; ralliés, 4; membres de la droite, 43.

Trois sièges sont encore vacants, par suite de décès.

L'élection du sénateur de la Réunion et celui de la Guadeloupe n'aura lieu que dimanche prochain.

L'ÉLECTION DE L'AUDE

L'élection sénatoriale de l'Aude va donner lieu à une protestation devant le Sénat.

Il paraît que le troisième tour de scrutin qui a eu lieu entre M. Rivals, conseiller à la cour de Montpellier, et M. Mir, député, tous deux candidats républicains, n'était pas nécessaire.

Au second tour de scrutin, M. Mir avait une voix de plus que la majorité absolue et devait être proclamé élu, mais un calcul erroné, fait par le président du collège électoral pour la fixation de la majorité absolue, a modifié les conditions du scrutin de telle sorte qu'on a décidé l'ouverture d'un troisième tour qui, cette fois, a abouti à la nomination de M. Rivals.

La protestation qui est adressée au Sénat a pour but de faire annuler le troisième tour et rétablir le second tour dans les conditions régulières.

LA VEILLE DE LA RENTRÉE
A LA CHAMBRE

Paris, 8 janvier. — Jamais journée parlementaire ne fut plus monotone. On ne se croirait guère à la veille de la *session ordinaire*. On rencontre, il est vrai quelques députés, mais il semble qu'ils soient plutôt en quête de nouvelles qu'en état d'en apporter.

On pense que les élections sénatoriales n'ont guère produit d'effet au Palais-Bourbon où tout le monde ne cesse de *constater leur peu d'importance*.

« Rien de changé, » dit-on, dans un petit groupe; et dans un autre « un panamiste de plus et c'est là tout. » On n'ose même pas du côté de la gauche célébrer la « défaite de la droite, » tant la chose paraîtrait exagérée et hors de saison.

A ce sujet, nous avons rencontré un de nos amis qui n'a pu s'empêcher de nous dire : « La perte parfaitement prévue de quelques sénatoriaux, résultat manigancé du reste par la loi *ad hoc* ne peut nous empêcher de constater que le gouvernement se trouve en ce moment dans la nécessité pour vivre d'avoir recours aux procédés des gouvernements précédents et de trouver un refuge dans les principes que nous défendons. »

Le fait des élections d'hier qui frappe le plus est l'échec de M. Waddington : « Cet échec significatif, dit quelqu'un, est, au moment où éclate l'affaire du Sierra-Leone, un indice de l'opinion qui paraît décidément hostile à tout ce qui est anglophile.

LA SÉANCE DE MARDI

Comme le prescrit la Constitution, la séance de mardi s'ouvrira sous la présidence du doyen d'âge, fort probablement M. Pierre Blanc, qui prononcera d'abord une allocution. Il sera, immédiatement après, procédé à l'élection du président.

M. Charles Dupuy n'ayant pas, au moins jusqu'à présent, de concurrent, sera réélu. Les radicaux et socialistes s'abstiendront, de façon à réduire le plus possible le nombre de voix accordées à M. Dupuy. On doit se souvenir qu'à la fin de la séance extraordinaire de 1893 on s'occupa, à gauche, de l'élection du bureau; les radicaux progressistes et autres se rangèrent à l'avis qu'il faudrait se borner, le mardi 9 janvier, jour de la rentrée, à élire le président et à renvoyer au surlendemain, jeudi, l'élection du bureau.

Le motif de ce retard était de pouvoir, entre les deux premières séances, c'est-à-dire le mercredi, se réunir et discuter les candidatures aux fonctions de vice-présidents, secrétaires et même questeurs.

On sait d'ailleurs que quatre des secrétaires, les anciens, doivent se retirer. Ce sont MM. Pourquery de Boisserin, de la Batut, Saint-Germain, Lasserre ; il y a donc lieu à pourvoir à leur remplacement ; mais sur les bancs opportunistes on estime que le renvoi des élections à jeudi ferait perdre un temps précieux (*sic*) ; aussi une motion sera-t-elle déposée immédiatement après l'élection du président pour que l'on continue sans désemparer par l'élection des quatre vice-présidents. Ce sera le premier choix entre les opportunis et les radicaux.

Quoi qu'il en soit, ce ne sera guère que samedi que la Chambre pourra commencer les travaux législatifs qui sont chargés de toute la série d'interpellations ou de *questions dont nous avons donné la liste en détail*.

Au surplus, la Chambre n'aura pas grand chose à se mettre sous la dent d'ici quelques semaines, car aucune commission spéciale n'a été nommée, et par conséquent les rapports sur le fond, pour les très rares projets en suspens, pourceux qui vont être déposés, ne seront pas prêts d'assez longtemps.

Voici une des listes proposées pour les secrétaires de la Chambre.

MM. Chaudet, Trouillet, Calvinhac et Plichon, sortant, et MM. André Lebon, Karjon, Bezin et Dulau, nouveaux.

AU SENAT

Les anciens sénateurs sont encore en vacances et les nouveaux élus ne sont pas encore arrivés; la plupart ont télégraphié à la questure pour retenir leurs places à gauche; mais il est impossible de leur donner satisfaction : il n'y a aucun fauteuil vacant de ce côté du Luxembourg et presque tous seront obligés de prendre place *auprès de leurs collègues de droite où siégeaient déjà* plusieurs opportunistes avérés, notamment M. Ranc.

M. Floquet a toutefois réussi à s'installer au milieu de ses coreligionnaires politiques; il a cherché lui-même et il a trouvé un fauteuil à son choix, à la dernière travée de l'*extrême gauche, où il aura pour voisin M. Bonnefoy-Sibou*.

Depuis la mort de M. Schœlcher, le doyen d'âge est M. Barthélemy Saint-Hilaire. Comme il lui est impossible de siéger pour raison de santé, la présidence de la séance de demain revenait de droit à M. Théry, sénateur inamovible de droite, qui a présidé la séance de rentrée l'année dernière et qui a prononcé à cette occasion un discours sévère pour le régime actuel.

Les sénateurs présents aujourd'hui au Luxembourg redoutaient pour demain le retour d'incidents semblables, quand vers trois heures leurs inquiétudes se sont calmées; M. Théry, en effet, venait de télégraphier qu'il déclinait l'honneur de présider la séance. Dans ces conditions, le fauteuil présidentiel sera occupé par M. Kiener, sénateur opportuniste des Vosges.

A ses côtés prendront place comme secrétaires, les plus jeunes sénateurs, MM. Prevet, Savary, Gauthier et Rivals, Bellestalle, élue d'hier, et Guérin, ancien ministre.

La séance de demain se passera sans incident, à moins qu'un sénateur non réélu, se faisant fort de son droit, qui lui permet de siéger jusqu'au 25 janvier, ne veuille venir occuper son fauteuil. La questure, qui s'est occupée de la question, a décidé, s'appuyant sur des *précédents*, de leur refuser l'accès de la salle des séances.

Quant à l'élection du bureau définitif, elle n'aura très probablement lieu, ainsi que nous l'avons dit, qu'après la validation des nouveaux élus.

Dans sa première séance, le Sénat nommera un président et un vice-président provisoires. Il y aura très peu de changements dans le nouveau bureau ; cependant quelques sectaires de la gauche tenteront peut être d'enlever un siège de secrétaire à la droite, qui était représentée au bureau par MM. Dutreil et le marquis de Carné.

LA SITUATION AU DAHOMEY

Paris, 8 janvier. — Le ministre de la marine a reçu du général Dodds la dépêche suivante :

« Wydah, 7 janvier (Goho, 3 janvier). — Béhanzin, activement poursuivi par nos troupes, est réduit à vivre dans la brousse et se déplace toutes les nuits. La défiance a été acceptée par tous les princes et cabacères: ses ministres seuls, liés par les cérémonies fétiches, sont restés fidèles à l'ancien roi; leur attitude, d'ailleurs, prouve que la paix avec le gouvernement de Béhanzin n'aurait pas duré si nous avions traité.

» Nous avons trouvé 700 fusils, 12 canons et de la poudre en quantité considérable.

» A l'exception d'une escarmouche sans importance à Bobarip, où nous avons eu un tirailleur tué et un blessé, aucun incident militaire à signaler. Ce fait isolé est dû à une vengeance des habitants de cette localité qui *avaient été châtiés au commencement des opérations* pour avoir reçu des guerriers dahoméens.

» Dans la région du sud du littoral et à Porto-Novo, la tranquillité est complète.

L'incendie des magasins de l'Opéra

Paris, 8 janvier. — Comme nous l'avons annoncé brièvement, dimanche, à cinq heures et demie du soir, pendant l'inondation des décombres, s'est produit un nouvel accident.

Le caporal Rousseau, de la caserne du Château-d'Eau, et le soldat Foret, étaient montés sur une échelle. Le caporal Rousseau venait monter sur une marquise, mais il perd l'équilibre et est précipité dans le vide. Foret se penche en avant pour tâcher de retenir son caporal, mais le poids est trop lourd et les deux vaillants soldats tombent et se font de graves blessures. Foret a une jambe cassée et Rousseau souffre de fortes contusions au côté droit. Soignés sur place par le docteur Descamps, ils ont été transportés aussitôt après dans une voiture de l'Ambulance urbaine à l'hôpital Saint-Martin.

Les causes de l'incendie

Paris, 8 janvier. — Le commissaire chargé de l'enquête sur les causes de l'incendie des magasins de l'Opéra écartant absolument l'idée d'un acte de malveillance en est réduit aux hypothèses. On croit à quelques charbons ardents restés fixés à une des marmites qui servent à préparer la colle dont on enduit les toiles et de la présence desquels les ouvriers ne se seraient pas aperçus en remisant ces marmites et qui auraient bien pu déterminer le sinistre, les toiles voisines n'étant pas, comme on l'a dit ou insinué, de nouveau. Ce n'est point d'ailleurs la première fois que les magasins de la rue Richer sont la proie des flammes. En juillet 1861 ils brûlèrent aussi complètement et comme cette fois, plusieurs maisons de la rité Trévise furent endommagées. Il n'y eut cependant qu'un seul *pompier blessé*.

Par contre, de nombreux vols furent commis et malgré la surveillance de la police il en est de même en 1894. Mme de Sainte-Croix, affolée par le danger, avait descendu, cité Trévise, des tableaux et de l'argenterie; une partie de ces objets lui ont été enlevés. Sur sa plainte, le commissaire de police du quartier ayant ouvert une enquête a découvert les tableaux chez un marchand de couleurs où ils avaient été mis en dépôt et qui a pu donner le nom du dépositaire ainsi que le signalement d'un de ses complices. Une souricière ayant été établie, les deux voleurs ont été arrêtés et les objets volés rendus à leur propriétaire.

Les expositions réunies de Milan
EN 1894

La Chambre de commerce française de Milan vient de lancer la circulaire suivante :

« Monsieur et Cher Compatriote,

» Fidèle à son but de défendre et propager les intérêts français en Italie, notre Chambre a l'honneur de vous informer qu'une Exposition s'ouvrira, en mai 1894, à Milan, comprenant plusieurs sections internationales, savoir :

» 1° Pour les machines usitées dans la vinification, la distillerie, la fabrication des huiles;
» 2° La photographie;
» 3° La publicité;
» 4° Les collections de timbres-postes;
» 5° Exposition internationale ouvrière.

» Nous croyons d'un intérêt supérieur pour l'industrie et le commerce français de figurer à cette Exposition, à laquelle notre Chambre promet de donner son concours.

» Nous ne saurions donc trop engager nos compatriotes à faire une fois de plus apprécier leurs produits dans un pays, qui a fait de grands progrès depuis quelques années, au point de vue industriel, et dans lequel ils peuvent facilement, pour la qualité, triompher des autres concurrents étrangers.

» Nous sommes à l'entière disposition des industriels et commerçants pour l'envoi des programmes, règlements, demandes d'admissions, etc., etc.

» Nous recevrons les demandes d'admission et les ferons parvenir nous-mêmes au Comité.

» De plus, désirant autant qu'il est en son pouvoir, faciliter le succès de nos compatriotes la Chambre de Commerce Française de Milan a décidé de les représenter *gratuitement*, leur donnant ainsi un appui et une garantie, en même temps qu'une économie appréciable.

» Nous espérons donc, que, dans ces conditions, la Section Française tiendra à honneur d'être au premier rang, par le nombre comme par l'excellence des produits exposés.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher Compatriote, l'assurance de notre parfaite considération.

» *Le Secrétaire*, » *Le Vice-Président*
» HENRY BLANC. » » FRANÇOIS GONDRAND. »

LES ANARCHISTES
EN PROVINCE

Toulouse, 8 janvier. — Le parquet de Saint-Gaudens, *informé par une dénonciation anonyme*, a fait aujourd'hui une perquisition chez les sieurs François Soubiran et François Cazat, originaires d'Espagne et habitant la commune de Fos.

Cette perquisition a amené la découverte d'une caisse renfermant plusieurs kilos de *dynamite*, cachée sous un lit. Soubiran et Cazat ayant expliqué que cette provision de substance explosible était nécessaire à leurs travaux et les renseignements recueillis sur leur compte étant satisfaisants, ils ont été laissés en liberté; la caisse a été saisie.

Beauvais, 8 janvier, 1 heure. — Sur mandat d'un juge d'instruction du parquet de la Seine, le parquet de Beauvais a procédé, hier, à l'arrestation d'un sieur Leleu, secrétaire de l'orphelinat Prévost, à Campuis.

Cet individu est inculpé d'affiliation à une association de malfaiteurs.

L'orphelinat Prévost est un établissement qui dépend du département de la Seine. On y recueille des orphelins venant de ce département, qu'on y élève pour la plupart jusqu'à l'âge de seize ans.

Déjà, le 2 janvier, une perquisition avait été effectuée par le parquet de Beauvais au domicile de Leleu, à l'orphelinat.

Il *paraît qu'on a trouvé un certain nombre de brochures* anarchistes de toute espèce et des lettres qui établiraient que Leleu serait en relations avec un certain nombre d'anarchistes des départements et de l'étranger.

Leleu n'était à l'orphelinat que depuis quelques mois. Il venait d'Arras, où il aurait joué un certain rôle comme chef d'un groupe anarchiste de cette région.

Saint-Etienne, 8 janvier. — Un vol de 300 cartouches de grisoutine a eu lieu dans un dépôt appartenant à la Compagnie des Mines de Roche et Cherminy situé près de Roche la Molière. La gendarmerie et la police ont fait des perquisitions chez les habitants.

Ils ont trouvé dans 3 maisons des cartouches en nombre variant de 10 à 50.

Une arrestation a été opérée, celle du sieur Noir qui a refusé de fournir des renseignements sur la provenance des cartouches dont il était détenteur.

Indemnité remise aux personnes blessées à la Chambre par la bombe de Vaillant

Paris, 8 janvier. — Le *Figaro* rapporte que plusieurs personnes blessées par la bombe de Vaillant ont été visitées aujourd'hui par un envoyé de la questure de la Chambre qui leur a remis une indemnité de 300 francs moyennant l'engagement pris par elles de se tenir pour satisfaites.

Le *Figaro* demande judicieusement sur quels fonds ces indemnités ont prises.

Le procès de l'anarchiste Léauthier

Paris, 8 janvier. — Le juge d'instruction a terminé l'instruction de l'affaire Léauthier, l'assassin de M. Georgewitch. Il a transmis le dossier à la chambre des mises en accusation qui statuera prochainement.

Léauthier sera défendu par Me Albert Crémieux.

A L'ÉTRANGER

Genève, 8 janvier. — La gendarmerie a arrêté à Saint-Julien, un individu d'allures suspectes qui a été trouvé porteur d'une douzaine de cartouches de dynamite ainsi que de tabac suisse, le tout caché dans une ceinture. Cet individu déclara être originaire de Sillingy (Haute-Savoie) et avoir reçu les cartouches d'un individu à Soral (Suisse).

Pendant qu'on le conduisait à la gendarmerie, il essaya de se défaire des cartouches de dynamite en les laissant tomber. On se demande si l'on est en présence d'un anarchiste ou d'un contrebandier. Une enquête est ouverte.

Valence, 8 janvier. — La police a arrêté un anarchiste italien Quaglieri, ébéniste, qui travaillait à l'usine B... à Bourg-lez-Valence. C'était un camarade de Ravéi, récemment arrêté. Une perquisition faite dernièrement à son domicile a fait découvrir des documents qui ont été envoyés au parquet.

L'INCIDENT FRANCO-ANGLAIS
AU SOUDAN

Paris, 8 janvier. — Nous attendons toujours des renseignements de source française sur la sanglante collision qui s'est produite au Soudan. Nous n'avons encore pour changer que les invectives de la presse anglaise qui, il faut le constater pourtant, a baissé un peu de ton, ce qui indiquerait que nos excellents voisins ne sont pas absolument assurés de leur bon droit.

Le *Daily News* de ce matin publie un article extrêmement sympathique pour la France, dont les sentiments chevaleresques seront touchés par la conduite du colonel Ellis.

Le *Times* de ce matin regrette profondément la mort du lieutenant Moritz, et dit que l'expédition britannique avait pour but de combattre les Sofas.

UN AVEU SIGNIFICATIF

Le *Daily Chronicle* publie des lettres du capitaine Lundy, tué dans l'action, et qui jette un singulier jour sur le but véritable de l'expédition anglaise :

« Les Français, dit-il, combattent les Sofas pour s'annexer leur territoire; mon expédition aura donc des difficultés de ce côté. Mais j'établirai des postes de police sur une perpendiculaire allant jusqu'au Niger, de façon à couper la route aux Français. »

Il faudrait conclure de cet extrait que les Anglais s'efforçaient d'entraver notre action militaire dans une zone où celle-ci avait cependant le droit de s'exercer seule. Peut-être le sous-lieutenant Moritz a-t-il voulu ne point « se laisser couper la route ». L'avenir viendra éclaircir cet incident encore obscur.

UNE QUESTION DE M. COUCHARD

Le gouvernement n'est pas encore avisé de la question que doit lui faire M Couchard, député du Sénégal, au sujet du Soudan; mais il est vraisemblable que cette question viendra avec l'interpellation annoncée de M. François Deloncle. L'une et l'autre semblent occuper l'ordre du jour de samedi au plus tard.

Dans tous les cas, M. Casimir Périer, président du conseil du conseil, demandera à la Chambre, pour répondre à M. Couchard, comme à M. Deloncle, de lui accorder un délai afin d'être muni de tous les renseignements nécessaires.

UNE NOTE OFFICIEUSE

On nous communique la note officieuse suivante :

« D'après les renseignements télégraphiés par notre agent de Sierra-Leone, l'incident qui s'est produit entre les troupes françaises et les troupes anglaises s'est passé exactement à 14 milles de Sedou, dans le Kono, à Gualma, près du mont Kori.

» Par suite de l'insuffisance des cartes qu'on possède sur la région du Haut-Niger, il n'est pas très facile de se rendre compte de la situation exacte du mont Mori, de Sédou et par conséquent de Warina. Tout ce que l'on peut dire c'est *que le Monno, dans lequel l'affaire a eu* lieu, est au sud du Mont Tembiccunda, limite extrême de la frontière fixée par le protocole de 1891.

» Peut-être le projet de convention, qui aurait dû être signé depuis quelque temps, prévoit-il un prolongement de cette frontière soit à travers le Konno, soit à l'est de ce pays.

» En tout cas, rien à l'heure actuelle ne permet de dire que la colonne Moritz opérait sur un territoire reconnu anglais par le gouvernement français. Dans ces conditions aucun blâmeme saurait être adressé de ce chef à l'officier français qui, en outre, n'a pas été prévenu de la marche de la colonne anglaise, comme nous le montrions hier, d'après les termes mêmes de la dépêche du colonel Ellis.

» Il est évident que les deux gouvernements trouveront facilement le moyen de régler, comme il convient, ce regrettable incident. »

AUTRE NOTE

Plusieurs journaux publient cette autre note :

« Un journal du matin, à propos de l'incident de Sierra-Leone, annonce que le ministre des affaires étrangères a décidé, à cause de la gravité des événements, de prendre la direction de l'affaire.

» Il est bon de faire remarquer que, lorsqu'il s'agit d'un différend quelconque entre deux nations, le département des affaires étrangères a seul qualité pour intervenir sans avoir aucunement à déposséder une autre administration.

» D'autre part, il faut se garder d'exagérer l'importance d'un incident, si regrettable qu'il soit.

» Quant à la colonne commandée par le colonel Bonnier, elle se trouve actuellement à quatorze ou quinze cents kilomètres de Sierra-Leone et ne saurait, par conséquent, avoir été mêlée à ce qui vient de se passer. »

UN ARTICLE DU « DAILY NEWS »

Le *Daily-News* dit que l'incident de Warina, est le résultat d'une erreur pure et simple.

« On a donc eu tort, ajoute-t-il, de représenter le lieutenant Maritz comme un aventurier qui a voulu à tout prix satisfaire ses sentiments de haine contre l'Angleterre.

» Ceux qui écrivent sur ce sujet, soit à Paris, soit à Londres, doivent avoir quelque part de responsabilité pour ce qu'ils écrivent.

» Le colonel Ellis, après cet accident fatal, s'est mis en rapport avec le commandant français. l'assurant que cet accident n'avait pas interrompu les relations amicales qui existaient entre eux.

» Cette démarche si honorable ne peut manquer de soulever les sentiments chevaleresques du peuple français.

» Si la version britannique de l'incident est correcte, nous sommes convaincus qu'une puissante nation amie comme la France, fera pour l'effacer, ce qui est juste et équitable. »

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 8 janvier. — Sir Hicks-Bech questionne le gouvernement sur l'incident de Sierra.

M. Bucton répond que le gouvernement a reçu de nouveau un télégramme du gouvernement de Sierra-Leone, au sujet de la lamentable affaire du 23 décembre, confirmant le long télégramme qui a déjà paru dans les journaux et il est donc utile de le dire à la Chambre.

Quant à savoir si la rencontre a eu lieu sur un terrain anglais ou français, nous pensons qu'elle a eu lieu dans la sphère d'influence anglaise mais nous attendons de plus amples renseignements pour une déclaration définitive.

LES TROUBLES EN SICILE

Palerme, 8 janvier. — D'après le *Messager*, un sergent d'infanterie a été aussi arrêté comme compromis dans l'affaire du député de Felice.

Hier, on a coupé le fil qui donnait passage au courant électrique des rues Nationale et Corso. Une escadre de torpilleurs surveille activement le câble sous-marin entre Naples et Palerme.

Palerme, 8 janvier. — Le comité central des Fasci, dont les membres comprennent notamment Garibaldi, de Felice, etc. adresse aux travailleurs de la Sicile, un manifeste où il est dit :

« L'agitation présente est la suite nécessaire et douloureuse d'un ordre de choses *inexorablement condamné*; elle met la bourgeoisie dans la nécessité de suivre les exigences du moment ou d'avoir recours à une répression brutale.

» En votre nom, nous demandons au gouvernement l'abolition des droits sur les farines, une enquête sur les administrations publiques en Sicile, enquête faite avec le concours des Fasci, la concession de tous les travaux à exécuter au compte de l'Etat ou des administrations aux fasci des travailleurs, une loi instituant le salaire minimum et une journée maximum de travail, l'inscription au budget de l'Etat de la somme de 20 millions pour mettre en exécution les travaux ci-dessus pour acquérir les instruments de travail, pour fournir les avances nécessaires à l'existence et au fonctionnement de la collectivité des travailleurs. »

Rome, 8 janvier. — Le prêtre Concerto Urso et son sacristain ont été arrêtés de nouveau ce matin à la suite d'un ordre de l'autorité judiciaire.

D'après le *Messagero*, un sergent d'infanterie a été aussi arrêté comme compromis dans l'affaire du député De Felice.

On a coupé hier le fil qui donnait passage au courant électrique destiné à l'éclairage des rues Nationale et du Corso.

Palerme, 8 janvier. — Une escadre de torpilleurs surveille activement le câble sous-marin entre Naples et Palerme.

Milan, 8 janvier. — Les manifestations socialistes continuent.

On annonce de nouvelles démonstrations beaucoup plus sérieuses.

Les autorités locales prennent des dispositions en conséquence.

Palerme, 8 janvier. — Le général Mora a institué trois tribunaux militaires, Messine et Catanizetta, pour juger

BOURSE DE PARIS DU 9 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
97 80	3 0/0	...	...	97 67	97 77	97 80
105 20	4 1/2 0/0	...	...	105 15	105 07	105 10
76 15	Italien	...	...	76 10	75 ..	...
4100 ..	Banq. de France	...	...	...	4095 ..	...
43 ..	B. d'Escompte	...	...	...	46 ..	43
635 ..	Banq. de Paris	...	...	635 ..	635 ..	612 ..
1007 ..	Crédit Foncier	...	...	1010 ..	1011 ..	1010 ..
773 ..	Créd. Lyonnais	...	...	...	772 ..	775 ..
80 ..	Crédit Mobilier	...	...	...	...	25 ..
1522 ..	Lyon	...	...	...	...	1520 ..
1905 ..	Nord	...	...	...	...	1905 ..
16 ..	Panama	...	...	...	...	16 ..
2841 ..	Suez	...	...	2690	2683	2685
...	Rio	...	...	...	...	...
651 ..	Autrichiens	...	...	...	650	651
248 ..	Lombards	...	...	...	...	270
115 ..	Nord Espagne	...	...	113	113	115
154 ..	Saragosse	...	...	156	157	158
527 ..	Méridionaux	...	...	522	521	525
...	Métaux	...	...	...	...	...
241 87	Rio-Tinto	...	...	241 87	241 18	241 12
95 3/16	Hongrois	...	...	...	95 3/16	95 5/16
23 07	Turc	...	...	23 05	23 05	23 10
607 18	Banq. Ottoman	...	...	605 12	607 18	607 87
63 7/16	Extérieure	...	...	63 1/32	63 7/16	63 5/16
360 ..	Rio-Tinto	...	...	359 37	361 25	365 62
124 25	Tabacs	...	...	129 ..	...	129 ..
19 5/16	Portugais	...	...	...	19 3/8	...
...	Obligations	...	...	...	...	...
...	Ville 1880	...	...	...	...	...
98 50	Russe consolidé	...	...	98 85	98 85	98 85
82 10	Russe nouveau	...	...	82 25	82 32	82 60
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
493 ..	Dynamite	...	...	492	...	499
...	Obligations nouveau	...	...	...	...	...
111 87	Alpines	...	...	111 87	113 12	113 12
123 ..	Suez	...	...	...	...	125
69 25	Russe Orient	...	...	69 40	69 35	69 42
513 ..	Mobilier	...	...	...	523	522 ..
75 ..	Mobilier espag.	...	...	...	...	71 ..
...	Obligations amortissables	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Rives-Lille (act.)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Rues (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Lacérs	...	...	...	...	...
...	Saturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1883	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Lacérs (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Métiance	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest nc	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Rives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 9 JANVIER
(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 100	...	115 50	OBLIGATIONS		
» 63, r. 100	...	138 75	Tramw. Nord.	...	438 50
» 68, r. 500	...	513 ..	Union lin. N.	...	165 ..
» 77, r. 500	...	504 ..	Gaz de Wazem	...	530 ..
» 84, r. 500	...	504 ..	Ch. d. fer Econ.	...	502
» 84, 4/5	...	405 ..	Denain Anzin.	...	512 50
» 87, r. 100	...	405 ..	Tréflerie	...	507 50
» 90, r. 500	...	503 ..	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	...	47 ..	Aniche, 12e	...	6650
Amiens	...	419 50	Anzin, 100e d.	...	4395 ..
Bép. du Nord	...	106 ..	Blanzy	...	1770 ..
Tourcoing 1878	...	240 ..	Bruay	...	12 01 25
Armentièr. 86	...	70 ..	Bully-Gren. 6e	...	2375 ..
Douai, libérée	...	509 ..	Campagnac	...	650 ..
» non lib.	...	502 ..	Carvin	...	905 ..
Verley, Decr.	...	437 50	Courrières, 10e	...	3670 ..
Cie Placet et Cie	...	500 ..	Crespin	...	149 50
Crédit d. Nord	...	500 ..	Douchy	...	2820 ..
H. Devilder	...	1162 50	Bourges	...	700 ..
Immob. Nord	...	500 ..	Drocourt, 1/8 s.	...	4750 ..
Cie Esc. Doub.	...	...	Escarpelle	...	2400 ..
Gaz de Waz